

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Nicolas BOURNY
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017 - Attribution de subvention**

Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a frappé lourdement les Antilles et particulièrement les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy. 95 % du territoire a été détruit et plusieurs personnes ont perdu la vie lors de cet événement d'une ampleur sans précédent.

Dijon Métropole ne saurait rester étrangère au mouvement de solidarité qui s'est exprimé lors de cette catastrophe, notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires, parmi lesquelles l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne. Cette association fondée en 1978 et située à Dijon a pour but de venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles partout dans le monde.

Elle propose en outre un secourisme d'urgence très spécialisé pour agir dans les cas de détresse les plus imprévisibles et les plus meurtriers tels que les tremblements de terre, les inondations, les ouragans ou les éruptions volcaniques.

Une équipe de douze secouristes dont six Dijonnais (1 médecin, 1 infirmier, 1 logisticien et 3 secouristes de catastrophe) sont partis en direction de Saint Martin via la Guadeloupe avec près d'une tonne de matériel d'urgence dont 250 kilos de médicaments afin de porter assistance aux sinistrés. Pour mener à bien sa mission, l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne sollicite une aide exceptionnelle auprès Dijon Métropole.

Compte tenu de l'importance du travail qui va être accompli par cette association et de l'ampleur considérable de la catastrophe pour les Antilles, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** une aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 € en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma survenu le 6 septembre 2017 ;
- **de dire** que cette aide sera versée à l'association « Secouristes sans Frontières » délégation de Bourgogne ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*